

l'aurore de sa majorité, et cette date emprunte surtout une solennité toute particulière quand il a placé très haut son idéal et ses principes, et quand les auspices sous lesquels il commence sa nouvelle vie sont honorables et justes.

La même remarque s'applique à ces deux provinces. Plût au ciel qu'il n'y eût ici rien à redire, et que les circonstances qui ont marqué, pour ces territoires, la prise de possession de leur majorité, eussent toutes été éminemment favorables. Mais, quelles sont ces circonstances ? L'honorable député qui a proposé l'adresse a commencé par dire qu'à l'harmonie du jour natal n'avaient pas tardé à succéder toutes les horreurs des luttes intestines. Il est vraiment regrettable que cet honorable député ne se soit pas exprimé, à ce sujet, l'année dernière, aussi énergiquement qu'il l'a fait aujourd'hui, quand il nous a dit que les Territoires du Nord-Ouest étaient parfaitement en état de voir à leurs propres affaires religieuses sans aucune intervention du dehors.

Si seulement ce Nestor avait été ici en 1905 pour nous donner ses conseils, et si ces conseils avaient été acceptés : l'harmonie et les belles espérances conçues à l'occasion de la naissance de ces provinces n'auraient pas été suivies des jours sombres, des querelles et des troubles que l'on connaît. Mais, monsieur l'Orateur, tout a été sinistrement fait dès l'origine. Dans la consultation nationale qui a précédé l'octroi de l'autonomie aux provinces, les électeurs ont été tenus dans l'ignorance la plus complète des desseins du Gouvernement, à tel point qu'ils n'ont pu faire connaître leur volonté et leur désir. Les députés ont été élus sur des questions entièrement étrangères à l'autonomie des provinces. Ce fut la première faute. Il aurait été beaucoup mieux si le Gouvernement s'était ouvert aux électeurs des Territoires et leur eut soumis la question avant de les laisser faire le choix de leurs représentants aux Chambres. Mais le Gouvernement n'a pas fait cela. Il a tenu le peuple dans l'ignorance de ses desseins. Les constitutions ont été rédigées dans le secret et soumises à cette Chambre en l'absence du ministre compétent. Elles ont soulevé des protestations. Ce fut presque une révolte. Un ministre démissionna. D'autres furent sur le point de suivre son exemple et la panique était dans le camp. Pourquoi ? Simplement parce que la mesure que l'on voulait imposer à la Chambre était une surprise pour les représentants et les électeurs de l'Ouest.

Les dispositions et les actions de M. Haultain en cette matière ont fait le sujet de beaucoup de commentaires. L'honorable premier ministre a essayé aujourd'hui de justifier la conduite de son gouvernement et celle du lieutenant-gouverneur de l'une de ces provinces qui a laissé de côté M. Haultain et choisi une autre personne que lui comme chef de gouvernement. Les raisons apportées par l'honorable premier ministre

étaient faibles. Examinons-les un instant. Pourquoi a-t-on passé par-dessus la tête de M. Haultain ? Pouvait-on trouver un homme plus loyal que lui dans le Nord-Ouest ? Ne l'était-il pas autant que M. Scott ? N'était-il pas aussi capable que lui ? N'avait-il pas infiniment plus d'expérience ? Ne jouissait-il pas de la confiance de la population, confiance qui avait été manifestée à son égard d'une façon beaucoup plus complète qu'elle ne l'a jamais été en faveur de M. Scott ? N'était-il pas revêtu du dernier mandat des électeurs ? C'est muni de ce mandat qu'il est venu à Ottawa et a mis à la disposition du Gouvernement son expérience et ses connaissances afin de l'aider à parfaire la construction du pays dont il était le représentant. Il est venu ici avec un collègue, et tous deux ont donné au Gouvernement tous les renseignements sur la situation. Quand donc s'est produit le désaccord ? Seulement lorsque le gouvernement d'Ottawa a essayé de violer la constitution. Alors seulement. Mais M. Haultain était-il le seul homme que l'on devait condamner à cause de l'opposition qu'il offrit en ses circonstances ? Ne devait-on pas blâmer également ceux qui étaient de son avis ? On a chanté les louanges de M. Scott ; on a vanté son jugement. Soyons justes et raisonnables à son égard ; mais prenons-le dans son état d'âme réel et non pas tel qu'il s'est montré dans cette Chambre. Aussitôt après avoir terminé son discours à l'appui de la politique du gouvernement, il écrivait à ses amis de l'Ouest des lettres confidentielles dans lesquelles il leur exposait la situation sous son vrai jour. Les lumières de côté sont quelquefois très importantes. Voyons quelles lumières M. Scott a jetées sur le sujet. Elles sont intéressantes à connaître. Voici ce qu'il dit :

A mon avis, on a fait un gâchis impardonnable, mais mon opinion n'en est pas moins fixée sur la meilleure conduite à tenir dans les circonstances.

Au sujet des écoles séparées voici ce qu'il disait :

Nous ne pouvions pas nous soustraire à l'obligation de solutionner la question. Les catholiques n'auraient jamais permis d'en laisser le règlement aux seules autorités provinciales. Il leur fallait veiller et ne pas laisser disparaître le dernier vestige de leurs écoles séparées. Laurier avait réussi à faire courber l'échine deux fois à la province de Québec ; d'abord en 1896, et ensuite en 1899 lors de la guerre sud-africaine. Mais ni le Manitoba ni l'Ontario n'ont été bien empressés à le remercier de ce qu'il a fait dans ces occasions.

Voilà les qualités d'homme d'Etat de M. Scott. Pour lui le droit et la justice ne sont rien : le seul point qu'il considère est de savoir si l'on sera remercié et si l'on gagnera des votes.

Dans le cas actuel, il était impossible de résister aux réclamations de l'Eglise catholique romaine. Pour ma part, je ne crois pas un seul instant que les écoles séparées aient un droit légal ou constitutionnel à l'existence.